



DEPARTEMENT DE L'OISE  
Arrondissement de BEAUVAIS  
CANTON DE CHAUMONT EN VEXIN  
[mairie.loconville@orange.fr](mailto:mairie.loconville@orange.fr)

**COMMUNE DE LOCONVILLE**  
60240

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Du 29 Avril 2024**

Convocation : 22/04/2024

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres absents : 4

Affichage : 22/04/2024

**L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LOCONVILLE, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle communale, sous la Présidence de M. Serge STEINMAYER, Maire.**

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

MM., Maire, Philippe GAUTIER, Adjoints au maire,

MM. Olivier CASSEGRAIN, Mathias LAURE et Xavier SAMAIN.

**Absents excusés** : Franck LEVEAU, Rémy RICHARD, Isabelle MIFKOVIC qui avait donné pouvoir à X. SAMAIN, Charles GAUTIER qui avait donné pouvoir à S. STEINMAYER, Le conseil a choisi pour secrétaire Xavier SAMAIN.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Serge STEINMAYER, Maire, qui constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
- SE60 : Adhésion EPCI (délibération)
- Acquisition d'une parcelle à l'euro symbolique(délibération)
- Appel à Caution Logement N°1 du 4 bis rue de l'Eglise(délibération)
- Suppression de la régie de la Maison du village(délibération)
- Déplacement de l'entrée de l'agglomération du village(délibération reportée)
- Restauration de l'Eglise : Point sur l'avancement
- Gendarmerie : Statistiques annuelles
- Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion : à l'unanimité des membres présents lors de cette dernière,

**ADHESION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS AU SE60 (22/2024)**

Monsieur le Maire expose que

-la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, par délibération en date du 16 mars 2023, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat les compétences optionnelles « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors

travaux) » et « Travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance) ».

-la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, par délibération en date du 14 décembre 2023, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) ».

Lors de son assemblée du 28 février 2024, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,*

**APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au SE60.

#### **ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C 448, RUE DU PERE GALLET POUR AMENAGEMENT (23/2024)**

Pour permettre l'entretien du transformateur ENEDIS situé rue du Père Gallet et créer des accès aux propriétés, à la suite de la vente des parcelles attenantes, M. le maire explique aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'acquérir la parcelle C 448 rue du père Gallet.

Considérant l'engagement de vente de M. PIPA et Mme LECLERC en date du 10 avril 2024, qui propose cette cession pour l'euro symbolique.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer au sujet de cette acquisition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** d'acquérir moyennant l'euro symbolique la parcelle de terrain cadastrée à LOCONVILLE C N° 448 pour une contenance de 109m<sup>2</sup> sise rue du Père Gallet auprès de M. PIPA ET Mme LECLERC demeurant à MAURECOURT 12 clos les vieux murs,

**AUTORISE** le maire à signer les documents composant ce dossier.

#### **CAUTION LOGEMENT N°1 DU 4 BIS RUE DE L'EGLISE (24/2024)**

Le Maire expose,

Suite au départ de Mme ESTRADE du 4bis rue de l'église, depuis le 11 février 2022, la caution de 925€ n'a pas été restituée compte tenu des loyers impayés.

Il rappelle le montant des loyers impayés à ce jour et propose d'imputer la caution au recouvrement des loyers restant dus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**, d'imputer la caution sur les loyers impayés.

**CHARGE**, Mr Le Maire de signer les documents s'y rapportant.

### **SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTE DE LA MAISON DU VILLAGE (25/2024)**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal, que le Trésorier l'informe que la commune compte une régie de location de la salle, elle est inactive depuis plusieurs années et il propose donc de la supprimer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de la suppression de la régie de recette « Maison du village.

### **DEPLACEMENT DE L'ENTREE DE L'AGGLOMERATION DU VILLAGE**

M. le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de sécurisation de la rue Savary, Compte tenu du projet d'installation de plateaux ralentisseurs, les entrées d'agglomération doivent être déplacées,

Pour ce faire une rencontre avec l'UTD a eu lieu pour procéder au marquage des nouveaux points d'entrée du village,

Cependant, les informations nécessaires (coordonnées de points) n'ayant pas été transmises, la délibération est reportée à un prochain conseil.

### **RESTAURATION DE L'EGLISE : POINT SUR L'AVANCEMENT**

Les travaux de couverture sont en attente le temps que les travaux de maçonnerie avancent. En effet, l'entreprise attend une livraison de pierres pour pouvoir terminer la réfection du pignon.

Les enduits intérieurs avancent bien, les câbles électriques ont été passés dans les murs, des prises ont été installées.

Dans les dépenses supplémentaires, le maire expose qu'un supplément de 1800 euros a été pris en compte pour une corniche. De plus, la balance des travaux supplémentaires du lot maçonnerie a nécessité un avenant à hauteur de 12000euros.

### **GENDARMERIE : STATISTIQUES ANNUELLES**

Le Maire donne lecture du rapport annuel des interventions de gendarmerie sur le territoire communal.

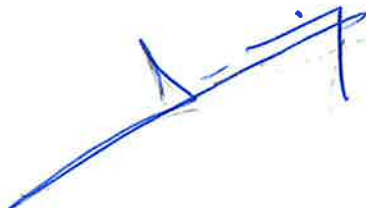
### **QUESTIONS DIVERSES**

- Commémoration du 08 mai :
- Organisation des élections du 9 juin 2024

La séance est levée à 21h15.

FAIT ET DELIBERE A LOCONVILLE LE 29/04/2024.

Le Secrétaire,  
Xavier SAMAIN



Le Maire,  
Serge STEINMAYER.



